SBV
SSE
SSIC

Schweizerischer Baumeisterverband
Société Suisse des Entrepreneurs
Società Svizzera degli Impresari-Costruttori
Societad Svizra dals Impressaris-Constructurs

Rétrospective de la Session

Été 2021 (du 31er mai – 18 juin 2021)



Aperçu

Conseil national

N°	Titre	Décision	Évaluation	Page
18.4282	Mo. Français. La rév. de la loi sur les cartels doit prendre en compte des critères tant qualitatifs que quantitatifs pour juger de l'illicéité d'un accord	Approbation		3
18.306	Iv. Ct. Tessin. Lutte contre le dumping salarial. Créer les conditions pour empêcher les licenciements de substitution	Rejet		3
17.304	Iv. Ct. Tessin. Pour des routes plus sûres, des mesures maintenant	Approbation		3
21.025	Crédit additionnel «contournement d'Oberburg»	Approbation		4
20.3667	Mo. Thorens Goumaz. Promouvoir l'économie circulaire et la gestion durable des ressources grâce à des "Innovation green deals"	Approbation		4
20.4268	Mo. CEATE-N. Sécurité de planification améliorée pour les projets d'installations d'intérêt national destinées à utiliser les énergies renouvelables	Approbation		4
21.3023	Mo. CDF-E. Ne pas priver la Confédération et l'économie de projets porteurs et rentables en stoppant les chantiers immobiliers des CFF	Rejet		5
19.050	Stabilisation de l'AVS (AVS 21)	Modification		5

Conseil des États

N°	Titre	Décision	Évaluation	Page
20.4063	Mo. PLR. Faire la lumière sur la protection du climat, la sécurité énergétique et l'exploitation des infrastructures grâce à l'exploration du sous-sol	Approbation		6
20.081	Transport souterrain de marchandises. Loi	Approbation		6
20.3096	Mo. CSSP-N. Éviter les doublons entre les solutions sectorielles et les prestations transitoires	Approbation		6
20.400	Iv. Pa. CSEC-N. Egalité salariale. Transmission des résultats de l'analyse à la Confédération	Rejet		7
16.414	Pa. Graber. Introduire un régime de flexibilité partielle dans la loi sur le travail et maintenir des modèles de temps de travail éprouvés	Prolongation du délai		7

Conseil national

Le Conseil national a examiné les dossiers suivants importants pour la Société Suisse des Entrepreneurs:

18. 4282 Mo. Français. La révision de la loi sur les cartels doit prendre en compte des critères tant qualitatifs que quantitatifs pour juger de l'illicéité d'un accord

Après avoir adopté par 97 voix contre 88 la motion du Conseiller aux États Olivier Français (PLR/VD), le Conseil fédéral doit maintenant modifier la loi sur les cartels afin d'assurer la collaboration entre les entreprises. Dans le cadre de la révision de la loi, il faut préciser la notion «de manière notable».

Position de la SSE: Les entreprises de construction ont besoin de procédures équitables et fiables qui soient applicables dans la pratique. La SSE se félicite donc de l'approbation de la motion. Les examens au cas par cas permettent d'évaluer si un accord porte atteinte à l'économie ou lui est bénéfique. Il faut rétablir au plus vite l'examen au cas par cas au lieu d'appliquer la notion «de manière notable».

18.306 Iv. Ct. Tessin. Lutte contre le dumping salarial. Créer les conditions pour empêcher les licenciements de substitution

Le Conseil national rejette la modification du Code des obligations pour tenir compte des besoins du Tessin. Il a rejeté l'initiative cantonale visant la mise en œuvre de l'initiative constitutionnelle cantonale «Prima i nostri!» par 99 voix contre 76 et 2 abstentions. L'initiative cantonale passe maintenant au Conseil des États.

Position de la SSE: L'initiative cantonale sape les solutions retenues par les partenaires sociaux. Ces solutions sont adaptées aux besoins des branches. Les réglementations des salaires par l'État s'avèrent souvent contre-productives et poussent les entreprises à tourner le dos aux emplois fixes. Le respect des conditions salariales et de travail peut être contrôlé de manière plus efficace et plus ciblée grâce à des instruments de contrôle spécifiques à la branche, tels que le système d'information Alliance construction SIAC.

17.304 Iv. Ct. Tessin. Pour des routes plus sûres, des mesures maintenant!

L'initiative cantonale demande que seuls les camions et les cars dotés des systèmes de sécurité modernes soient autorisés à transiter par les Alpes suisses. Le Conseil national s'est exprimé en faveur d'une modification de la loi. Concrètement, les véhicules transitant par les Alpes suisses doivent être dotés des systèmes de sécurité au plus tard cinq ans après que ces derniers sont devenu obligatoires pour l'homologation du type de véhicule en question. L'affaire passe maintenant au Conseil des États.

Position de la SSE: Les entreprises de construction qui utilisent les tronçons concernés par l'initiative seraient obligées de mettre à niveau leurs camions, ce qui engendrait d'importants coûts. Afin d'améliorer la sécurité sur les axes de transit suisses, il serait beaucoup plus efficace de miser sur la circulation à voie unique. Dans ce contexte, il convient de supprimer les goulets d'étranglement, d'augmenter les capacités et de construire le tunnel de réfection du Gothard le plus rapidement possible.

21.025 Crédit additionnel «contournement d'Oberburg»

Le Conseil national a approuvé le crédit additionnel par 110 voix contre 81 et 2 abstentions. L'affaire passe maintenant à la Chambre haute.

Position de la SSE: La réalisation de projets de cette envergure dure plusieurs années. Un nouveau retard en raison de crédits non approuvés mettrait en danger ce contournement absolument nécessaire. Le projet «Contournement d'Oberburg» est désormais suffisamment avancé qu'il serait considérablement entravé par l'absence de crédits d'engagement. En outre, les crédits des programmes d'agglomération précédents qui n'ont pas été utilisés intégralement sont également à disposition. Les conditions d'un crédit additionnel sont donc remplies.

20.3667 Mo. Thorens Goumaz. Promouvoir l'économie circulaire et la gestion durable des ressources grâce à des « Innovation green deals »

Dans la mesure du possible, les innovations dans l'économie circulaire ne doivent pas être entravées par des obstacles bureaucratiques. Après le Conseil des États, le National a adopté la motion par 136 voix contre 49 et 5 abstentions. Le Conseil fédéral doit maintenant soumettre des propositions concrètes au Parlement jusqu'à la fin de 2022.

Position de la SSE: L'économie circulaire est un élément essentiel pour atteindre les objectifs ambitieux du Parlement en matière de climat. Celle-ci porte concrètement sur des accords de simplifications des tâches administratives ou sur l'obligation d'acquérir des biens et des prestations de service selon le principe de l'économie circulaire. Il est donc primordial que les mesures prises par les autorités soient coordonnées avec les acteurs économiques.

20.4268 Mo. CEATE-N. Sécurité de planification améliorée pour les projets d'installations d'intérêt national destinées à utiliser les énergies renouvelables

Le Conseil national a adopté la motion qui vise une planification positive pour les sites pouvant accueillir des installations d'intérêt national dans le cadre de la production d'énergies renouvelables. L'objectif est d'atténuer à un stade précoce le conflit entre la production d'énergie et la protection de l'environnement. L'affaire passe maintenant au Conseil des États.

Position de la SSE: Pour la mise en œuvre de la Stratégie énergétique, il faut construire d'urgence de nouvelles centrales hydrauliques. La construction de ces dernières représente une charge administrative considérable, et la pesée des intérêts tardive constitue un élément d'incertitude. Une planification positive, approuvée par le Conseil national, s'avérerait donc très utile.

21.3023 Mo. CDF-E. Ne pas priver la Confédération et l'économie de projets porteurs et rentables en stoppant les chantiers immobiliers des CFF

Le Conseil national a rejeté la motion de la commission des finances du Conseil des États visant la poursuite de plus de 30 projets immobiliers des CFF suspendus à cause de la crise sanitaire. La Chambre basse estime qu'avec l'annonce des CFF de fin février relative à la poursuite des projets immobiliers prêts à être réalisés, les exigences de la motion sont déjà remplies. Selon la majorité de la commission du Conseil national, les questions en suspens concernant les investissements et l'endettement des CFF doivent être clarifiées dans le cadre de l'élaboration des objectifs stratégiques 2023-2026. L'affaire est ainsi liquidée.

Position de la SSE: Pour la Société Suisse des Entrepreneurs, les questions en suspens concernant les investissements des CFF relèvent d'une grande importance. Elle se félicite du fait que ces points seront clarifiés dans l'élaboration des objectifs stratégiques 2023-2026.

19.050 Stabilisation de l'AVS (AVS 21)

Le Parlement estime que la loi sur le libre passage s'applique aux systèmes de prévoyance financés au moins partiellement par le capital. Les deux chambres ont également approuvé le relèvement de l'âge de la retraite pour les femmes à 65 ans.

Position de la SSE: La SSE se félicite de la précision de la loi sur le libre passage, car la retraite anticipée du secteur principal de la construction est purement basée sur la répartition. Par ailleurs, la SSE est en faveur d'une stabilisation de l'AVS avec une surcharge acceptable des citoyens et approuve la proposition du Conseil des États (relèvement de la TVA de 0,3 pour cent au maximum, compensation modérée de la génération de transition). Le Conseil national a approuvé le versement des bénéfices de la Banque nationale résultant des taux négatifs à l'AVS. Pour des raisons de politique financière, cet amalgame est erroné, car il met en danger l'indépendance de la BNS et ses versements réguliers à la Confédération et aux cantons. C'est la raison pour laquelle la SSE s'oppose à ce régime, tout comme le Conseil des États.

Conseil des États

Le Conseil des États a examiné les dossiers suivants importants pour la Société Suisse des Entrepreneurs:

20.4063 Mo. PLR. Faire la lumière sur la protection du climat, la sécurité énergétique et l'exploitation des infrastructures grâce à l'exploration du sous-sol

Le Conseil des États a approuvé la motion malgré le rejet par sa commission compétente et la transmet au Conseil fédéral.

Position de la SSE: L'exploration du sous-sol permettra une meilleure planification des projets toujours plus nombreux liés au sous-sol, de les rendre plus économiques et ainsi d'atténuer la concurrence concernant le sol. Par le biais d'une analyse des données existantes, il s'agit de définir des zones qui méritent d'être explorées. Cela permet également de gérer les coûts.

20.081 Transport souterrain de marchandises. Loi

Le Conseil des États a approuvé en premier la nouvelle loi fédérale visant à permettre le transport souterrain de marchandises par 39 voix et 1 abstention. La loi est élaborée pour le projet «Cargo sous terrain». L'affaire passe maintenant au Conseil national.

Position de la SSE: Avec l'utilisation du sous-sol, le projet Cargo sous terrain suit une nouvelle voie. Le DETEC reconnaît cela en proposant une nouvelle loi efficace. Le Conseil des États a approuvé à l'unanimité cette approche. Les demandes d'étendre de manière disproportionnée les obligations de Cargo sous terrain, ce qui aurait engendré des coûts supplémentaires, ont été rejetées. Le Conseil national devrait suivre la Chambre haute.

20.3096 Mo. CSSP-N. Éviter les doublons entre les solutions sectorielles et les prestations transitoires

Après l'adoption par la Chambre haute, le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement les bases légales nécessaires pour éviter les incitations négatives et éliminer les doublons entre les prestations de secteurs disposant de solutions retenues par les partenaires sociaux pour les travailleurs âgés et les prestations transitoires.

Position de la SSE: L'introduction des prestations transitoires entraîne une double charge pour les entreprises de construction. En plus des contributions à la Fondation pour la retraite anticipée (FAR), les entreprises seront désormais tenues de financer les prestations transitoires par le biais d'impôts. Il faut supprimer au plus vite cette double charge et éviter que la solution de branche soit sapée.

20.400 Iv. Pa. CSEC-N. Egalité salariale. Transmission des résultats de l'analyse à la Confédération

Le Chambre haute a suivi sa commission compétente et n'est pas entrée en matière sur le projet. Avec le rejet du Conseil des États, l'affaire est liquidée.

Position de la SSE: Étant donné que le compromis de la loi sur l'égalité est très récent, la Société Suisse des Entrepreneurs rejette l'Iv. pa., car pour de nombreuses PME, l'analyse de l'égalité salariale représente une charge administrative supplémentaire considérable, qui s'avère particulièrement disproportionnée dans le secteur principal de la construction.

16.414 Iv. Pa. Graber. Introduire un régime de flexibilité partielle dans la loi sur le travail et maintenir des modèles de temps de travail éprouvés

Le Conseil des États a uniquement procédé à une prolongation du délai de l'Iv. pa.

Position de la SSE: La SSE se félicite de la flexibilisation de la loi sur le travail. Il est essentiel que les partenaires sociaux s'accordent sur des solutions pratiques dans le cadre de leurs conventions collectives de travail. Le politique doit accorder une marge de manœuvre aussi large que possible pour les autres modèles d'annualisation du temps de travail qui respectent la durée maximum de travail de l'art. 9 LTr et la durée du repos de l'art. 10 LTr.

Impressum

SOCIÉTÉ SUISSE DES ENTREPRENEURS
Weinbergstrasse 49 / Case postale
8042 Zurich

Département Politique & Communication
Bernhard Salzmann
Chef de département et vice-directeur
Tél. 058 360 76 30
bsalzmann@baumeistektur.ch

Dossiers:
Droit du travail et assurances sociales
Matthias Engel
Tél. 058 360 76 35
mengel@baumeister.ch

Politique économique et financière
Martin Maniera
Tél. 058 360 76 40
mmaniera@baumeister.ch

Politique d'aménagement du territoire / Infrastructure et mobilité
Gian Nauli
Tél. 058 360 76 36
gnauli@baumeister.ch